Image not found or type unknown

Honoraires avocat- sans devis ni accord prealable !

Par **voiliers**, le **12/01/2013** à **19:45**

Bonjour à tous
re; PV de réception par nos experts respectifs,pas honoré; construction pas aux normes, malfaçons travaux pas finis;
Est il déontologique qu un avocat ENVOI UNE FACTURE DE 250 € "frais, honoraires,et diligences dans le cadre d'un conseil juridique ; SOIT L'obtention de son devis sur une procédure judiciaire; facture détaillée ainsi: ,ouverture de dossier et clôture archivage de dossier, emails reçus et envoyés, copies; (aucun montant pour honoraires sur la factures) alors **qu il n' ya eu entre nous que [s]des exchanges de demandant LE COUT DE SES HONORAIRES et les frais d'expertise judiciaires et autres, et une idée générale du déroulement de cette procédure judiciaire:[/s]**
CHIFFRAGE TRÈS FLOU et incomplet de l avocat: facture -devis expliquée ainsi: 3500 € HT HORS frais et visera à vous de régler les frais de huissier; de procédure , expertise judiciaires, honoraires, etc ;;; ET avec 7% HT SUPPLÉMENTAIRES sur indemnisation reçues;
L'avocat a écrit que si on souhaitez qu il engage cette procédure, le lui confirmer par écrit et de lui régler les 3500 € de suite et de lui faire parvenir toutes documents supplémentaires en rapport a l affaire; Rien d'autres n'a été envoyé,
NOUS l'AVONS informé par écrit, de notre décision de ne pas poursuivre ce constructeur malhonnête car de TROP CHER, trop Long (3 à 5 ans), pas de garantie de récupérer notre mise; et encore mois d avoir notre maison remise en état; même si notre dossier est en béton;
QUE DOIT ON RÉPONDRE A CETTE FACTURATION POUR LAQUELLE IL NE NOUS Avait JAMAIS informé?
une fois de plus , nous sentons que notre grand age et notre maladie, invite à nous manipuler,des abus de pouvoir et de faiblesse, tout comme le constructeur a fait tout au long du chantier;

MERCI DE VOS RÉPONSE RAPIDE, pour que je retrouve mon sommeil;

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés